MF RECYCLED MULTI BLUE

Essuyage

Microfibres super-absorbantes fabriquées à partir de matériaux recyclés, idéales pour le nettoyage professionnel quotidien

DESCRIPTION ET PROPRIETES GENERALES

Composition	Polyester, Polyamide
Composition textile	85% polyester, 15% polyamide
Dimensions sec (mm)	380 x 360
Poids (g/m2)	200
Couleur(s)	Bleu
Conditionnement	10 pieces/pack 12 packs/carton 120pieces/carton

BENEFICES PRODUIT

ÉCO-CONCEPTION

- Des teintes naturelles pour une utilisation limitée de colorants
- 2 bouteilles recyclées par microfibre
- Emballage en carton recyclé à 70%.
- 50% recycled fibres in this microfibre

QUALITATIF

- Enlèvent les traces de graisse
- Enlèvent 99% des bactéries

ABSORBANT

- Très bonne capacité d'absorption 600%

FACILE À UTILISER

- Code couleur par lieu d'utilisation

LAVABLE

- 600 cycles à 60°C

Edité 30/10/2025

MF RECYCLED MULTI BLUE

CARACTÉRISTIQUES SUPPLÉMENTAIRES

- La taille du fil microfibre est entre 0,1 et 0,2 décitex
- Élimine 99 % des bactéries E. coli des surfaces en verre et le coronavirus humain des surfaces carrelées, uniquement avec de l'eau. Testé par un laboratoire indépendant

ENVIRONNEMENTS

- HORECA
- INDUSTRIE
- SANTÉ
- Transports & loisirs
- BUREAUX & COLLECTIVITÉS

CONSEILS D'UTILISATION ET D'ENTRETIEN

Instructions d'utilisation

- Ne pas laver avec des adoucissants
- Peut être mis au sèche-linge jusqu'à 60°C

Soin du textile

- Lavable en machine jusqu'à 60°C ou 90°C avec un détergent standard
- Désinfection et stérilisation
  - Peut être utilisé avec de l'eau de Javel à une concentration de 28g/l
- Cycles: Cette opération peut être effectuée de nombreuses fois sans détériorer les qualités intrinsèques du produit.
- Soin du textile: Ne pas repasser, Pas de nettoyage professionnel à sec

LEGISLATION / NORMES

Réglementation REACH

Ce produit ne contient ni substance préoccupante à des teneurs supérieures à 0.1%, ni substance figurant à l'annexe XVII selon le règlement 1907/2006 du Parlement Européen et du Conseil (REACH).

Législation

Ce produit n'est pas classé dangereux selon le règlement (CE) n°1272/2008 du Parlement Européen et du Conseil (CLP).